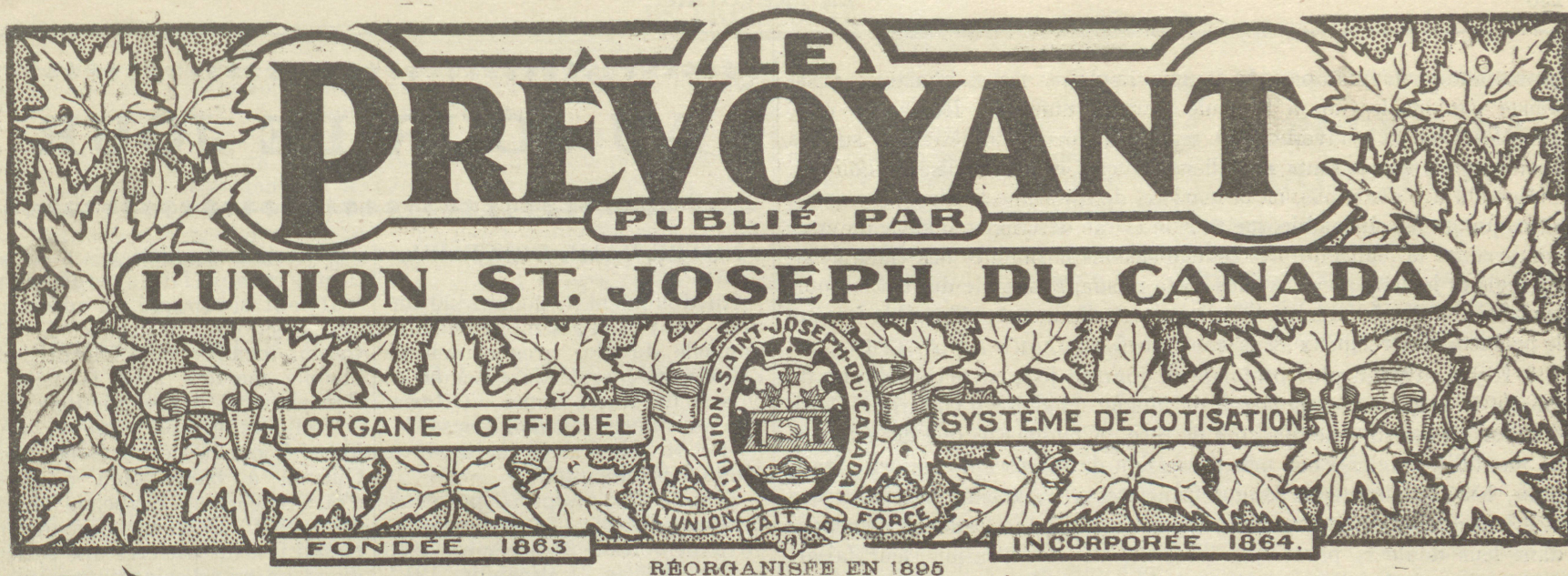




VOLUME XVI.—No. 29.

OTTAWA. ONT. FEVRIER 1914.

Abonnement, \$1 00 par an

L'âge d'un membre constitue une condition essentielle de son contrat d'assurance; la preuve de l'âge doit être fournie avant le paiement de la police

LE CATHOLICISME DANS ONTARIO

Son esprit de charité ?

Dieu est charité. Qui dit charité, dit la perfection de la justice, de la droiture, de la franchise, de la loyauté, de l'amour. L'Evangile est le seul vrai code de l'équité, du droit, de l'honneur et de la noblesse. "Aimez-vous les uns et les autres"! Devise sublime qui renferme toute la loi divine.

L'Eglise, comme son fondateur, honore le grand précepte de la charité. Toute sa doctrine est dans ce mot. Là aussi, tout le secret de sa puissance. Si, à travers les âges, elle a eu tant d'empire sur les peuples, malgré la chute des trônes, la ruine des royaumes, l'écroulement des dynasties, le renversement de l'ordre social et les cataclysmes moraux de toute sorte, c'est que, par la charité inspiratrice de sa philosophie et directrice de sa ligne de conduite, elle répondait aux fortes, puissantes et profondes aspirations du cœur humain vers la justice, l'équité, la droiture et la vertu.

Puisque le grand commandement de la charité doit inspirer, contrôler et diriger les actions de l'homme, qui relèvent du domaine individuel ou social, à plus forte raison doit-il exercer avec ampleur sa domination et son empire au sein de l'Eglise, dans la gestion des affaires particulières de cette société parfaite à la loi de laquelle les autres sociétés civiles sont toutes sujettes. Abstraction faite des questions de dogme et de morale, où l'Eglise ne peut pas se tromper, il faut aussi que, dans sa sphère de régie interne, ses décrets réglementaires et administratifs tournent au véritable avantage de la foi et au plus grand bien de ses enfants.

Lorsqu'il s'agit de nominations à faire à l'épiscopat, Rome, tout en possédant le droit exclusif, incontestable et incontesté, d'élever à la dignité épiscopale l'élue de son choix, consulte toujours l'autorité ecclésiastique de la province catholique où il y a une vacance à remplir. Sa sagesse, éclairée par le Saint-Esprit, lui dicte cette ligne de conduite, laquelle lui permet de donner ensuite au troupeau un pasteur dont le cœur bat à l'unisson de celui de ses ouailles. "Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent", dit le texte sacré; ce qui signifie qu'il doit y avoir communauté d'idées, de sentiments et d'amour entre le père spirituel d'un diocèse et ses enfants soumis, respectueux et aimants.

Libre, le Saint-Siège l'est complètement de distribuer à son gré mitres et crosses; le devoir des fidèles, quand le successeur de Pierre a parlé, est d'accepter avec obéissance et résignation, sinon avec joie et reconnaissance, le père qui leur est donné. Mais, imbue d'un inalté-

rable esprit de charité, Rome a sans cesse reconnu qu'il fallait, dans les promotions à l'épiscopat, tenir compte des légitimes aspirations nationales des catholiques. Et l'histoire de l'Eglise prouve surabondamment que toujours peuples et nationalités, quand la chose était possible, ont eu des évêques de leur sang qui ont travaillé à leur sanctification. A l'heure actuelle, les Ruthènes ont leur évêque au Canada, et les Polonais ont le leur aux Etats-Unis. C'est logique. L'Eglise, catholique et universelle, traite toutes les races sur un pied d'égalité, les accueille toutes dans son sein avec l'affection d'une mère incapable de distinctions odieuses et de favoritisme irritant entre ses enfants. L'Eglise est Charité!

Mais, l'esprit divin qui anime l'épouse mystique de Jésus-Christ ne se transmet pas infailliblement à tous les fidèles qui participent aux sacrements de baptême ou de l'ordre. Puissants et tenaces, les instincts humains réclament souvent leurs droits dans un domaine où pourtant ils n'en ont guère.

Depuis quelques années, des esprits remuants, les uns enrôlés dans une vaste association soi-disant catholique, les autres agissant séparément, mais avec un ensemble étonnant, ont entrepris une campagne systématique pour rompre avec la tradition catholique et pour mousser des candidatures aux sièges devenus vacants à divers intervalles dans l'Ontario. Sans doute, il est permis à tout ministre de Jésus-Christ de désirer l'épiscopat: c'est une sainte ambition cependant à laquelle on ne doit viser que par de saints moyens. Vouloir l'obtenir au mépris des principes élémentaires de justice et d'équité qui décrètent que l'élément catholique constituant l'énorme majorité des fidèles d'un diocèse ait, règle générale, un évêque de sa race, c'est bien mal comprendre la charité évangélique. Avoir recours à la tromperie et à l'intrigue, ou bien dénaturer des faits et tronquer des statistiques pour mériter une mitre à un saint prêtre souvent victime inconsciente des agissements faits autour de sa candidature, c'est être pénétré du triste esprit du siècle. Au nom de la diplomatie se consomment bien des iniquités. Mais il n'y a de véritablement adroit, dans le domaine religieux surtout, que ce qui est droit.

A l'heure actuelle, les catholiques de langue française, dans Ontario, où ils sont en majorité, ne comptent que deux des leurs dans un épiscopat de neuf évêques. Le résultat? voici: d'une part, dans l'importante lutte qui se livre autour du bilinguisme, un évêque canadien-français aussi célèbre par sa science et son intelligence que par sa piété et sa modestie a lancé un mandement qui est une puissante justification de la résistance des Canadiens-français à une persécution méconnaissant leur droit sacré d'être maîtres de l'éducation de leurs enfants; d'autre part les évêques de mentalité anglaise font tacitement cause commune avec le gouvernement. Se basant sur les encycliques, clergé et fidèles de langue française soutiennent que l'Etat ne peut s'emparer de l'école catholique pour y étouffer la foi par la proscription de la langue maternelle et pour y mettre l'enseignement sous le contrôle d'inspecteurs